

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2013

RELATIF À LA VILLE ET À LA COHÉSION URBAINE - (N° 1554)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 8

présenté par
M. Pupponi
-----**ARTICLE 8**

I. – À la fin de la première phrase de l’alinéa 5, substituer au mot :

« sexués »

les mots :

« présentés par sexe ».

II. – En conséquence, à la fin de la troisième phrase de l’alinéa 5, substituer au mot :

« sexuées »

les mots :

« présentées par sexe ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.